

Règlement du concours photos

Organisation

- Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides organisée en février 2026, le Forum des Marais Atlantiques organise un concours photos ouvert à tous et gratuit.

Thème

- Le thème général proposé est : « Les marais et les zones humides en Charente-Maritime ». Sont acceptés tous les sujets en lien avec ces milieux : paysages, flore, faune, activités humaines, usages traditionnels ou aménagements... Pourvu qu'ils se situent dans une zone humide (littoral, marais, mares...) de Charente-Maritime.

- Pour nourrir votre inspiration, le thème national de l'année 2026 est : « Zones humides et savoirs traditionnels : célébrer le patrimoine culturel », une invitation à mettre en valeur les gestes, pratiques, métiers et connaissances hérités qui façonnent ces espaces uniques.

- Les photos doivent être prises en Charente-Maritime et doivent dater de moins d'un an.

Objectifs / finalité

Le concours a pour objectifs de :

- Valoriser la richesse et la diversité des zones humides de Charente-Maritime.
- Sensibiliser le public à leur préservation.
- Mettre en lumière les savoirs traditionnels, pratiques et usages liés à ces milieux.
- Encourager la participation citoyenne et l'expression artistique autour de ce patrimoine naturel et culturel.

Conditions de participation

- Tout le monde peut participer, adultes et enfants, professionnels ou amateurs. Selon le nombre de participants, l'organisateur s'autorise à créer des catégories (professionnels, enfants, ados...).
- **Pour les mineurs**, les tuteurs légaux doivent signer une décharge (Annexe1) qui autorise le Forum des Marais Atlantiques à imprimer et afficher les photos gagnantes ainsi que certaines informations précisées dans les modalités de participation.
- Tout type d'appareil est autorisé (Appareil photos, portable...).

Durée du concours

- La période d'envoi des photos est ouverte à partir du 24 décembre 2025 jusqu'au 26 janvier 2026 inclus. Toute photo envoyée après cette date ne sera pas prise en compte.
- La photo gagnante ainsi que 9 autres photos sélectionnées seront affichées dans le hall du Forum des Marais Atlantiques du 8 au 28 février 2026, date de fin du concours.

Modalités de participation

- Chaque participant peut envoyer jusqu'à **5 photos**, de prises de vue différentes.
- Les photos sont à envoyer en **JPEG** à l'adresse mail gjordan-meille@forum-marais-atl.com
- Pour chaque photo, donner les informations suivantes dans le mail:
 - 1- NOM, prénom ou pseudo du, ou de la photographe
 - 2- Titre de la photographie
 - 3- Date et lieu de prise de vue
 - 4- Éventuellement une ou deux phrases explicatives
 - 5- Mail et numéro du, ou de la photographe
 - 6- La décharge des tuteurs légaux signée pour la participation des mineurs (voir annexe 1)
 - 7- Âge du, ou de la photographe

Modalités techniques

- La taille des fichiers envoyés ne doit pas dépasser 5 Mo.
- Les photos doivent être de bonne qualité pour pouvoir les imprimer en A3. L'organisateur peut recadrer les photos à imprimer si besoin.
- Les retouches et les photomontages ne sont pas autorisés.
- L'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée.

Droit et propriété / Utilisation des photos

- Chaque participant déclare être l'unique auteur de la photo et donc à avoir les droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.
- Le Forum des Marais Atlantiques peut ainsi imprimer et afficher les photos gagnantes pendant la durée du concours (du 24 décembre 2025 au 28 février 2026), mais également à utiliser les photos pour le site internet du Forum et sur les réseaux sociaux pour sa communication, tout en conservant les droits d'auteur.
- Si une ou plusieurs personnes sont présentes sur une photo, le ou la participant.e doit avoir leur autorisation au droit à l'image.
- Le ou la participant.e. autorise l'organisateur à afficher avec les photos les informations 1,2,3,4 décrites dans les modalités de participation.
- S'il le souhaite, le ou la participant.e peut demander à retirer son nom de l'affichage.

Mentions légales

- Chaque participant autorise les organisateurs à avoir accès à leurs données personnelles (décrisées dans les modalités d'inscription) et à les utiliser pour le bon déroulement du concours (présentation des photos au public, contacte des participants).
- Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD). Ils ne garderont les données personnelles que pendant la durée du concours.

Responsabilité

- L'organisateur pourra disqualifier une photo non-conforme au règlement.

Jury

- Le jury est composé des membres et des partenaires du Forum des Marais Atlantiques, au nombre de sept personnes.
- Le choix se fera de manière anonyme de façon à ce que les membres et partenaires du Forum des Marais Atlantiques puissent participer. Seule l'organisatrice du concours ne participe pas et ne vote pas. Elle s'engage à anonymiser les photos avant leur présentation au jury.
- Les auteurs des 10 photos sélectionnées seront prévenus quelques jours avant la journée portes ouvertes (dimanche 8 février 2026), mais tous les participants sont invités à la journée portes ouvertes.

Remise du prix

- Le ou les prix seront remis lors de la journée portes ouvertes, le dimanche 8 février dans la matinée.
- Les prix seront composés de dotations fournies par le Forum des Marais Atlantiques et/ou des partenaires associés à l'événement.
- La liste détaillée des lots sera communiquée dès confirmation des partenariats.
- Les lots attribués ne sont ni échangeables ni remboursables.

Tout participant déclare avoir lu, compris, et accepté le règlement du concours.

Annexe 1 : Décharge des tuteurs pour la participation des mineurs

Cette décharge peut être écrite si le texte est retranscrit

« Je soussigné.e (Prénom NOM) _____
tuteur légal de (Prénom et NOM de l'enfant) _____
déclare avoir lu le règlement du concours photos et autorise mon enfant à participer. Sa ou ses photos pourront être imprimées et affichées au Forum des Marais Atlantiques ainsi que les informations nécessaires (voir Modalités de participation) »

Dans le cas où une photo comporte l'image de mon enfant (Prénom et NOM de l'enfant),

j'autorise le Forum des Marais Atlantiques à utiliser la photographie de mon enfant réalisée dans le cadre du concours photos 2026, sur les supports suivants : exposition, site internet, réseaux sociaux, communiqués de presse liés au concours.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour une durée limitée à l'année 2026.

Fait à

le

Signature

